

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

10 novembre 2020

Date d'affichage :

23 novembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente excusée

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020**

QUESTION N° 17

OBJET : Parcelle BP n°105 : Avenant à la convention avec l'association « Jardin des Cosmos »

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 novembre 2020 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 5 novembre 2020.

La parcelle BP n°105, située rue Lucien Bayle, a été rétrocédée à la Commune par l'EPF SMAF le 20 octobre 2020.

Cette parcelle est mise à disposition gratuite de l'association « Jardin des Cosmos » par la Commune, par convention en date du 17 décembre 2015, aux fins de jardins partagés.

Cette mise à disposition avait été autorisée par l'EPF SMAF, alors propriétaire du terrain, par convention de mise à disposition à la Commune de Riom à la même date, et devenue caduque suite à la rétrocession du terrain à la Commune.

La Commune de Riom étant devenue pleinement propriétaire de la parcelle BP n°105, il est nécessaire de rédiger un avenant à la convention de mise à disposition au profit de l'association « Jardin des Cosmos », joint en annexe, indiquant le changement de propriété et maintenant l'association dans les lieux.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la signature de l'avenant à la convention avec l'association « Jardin des Cosmos » joint en annexe à la présente délibération,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL